

Arrêté temporaire n°2026-0283
Portant réglementation de la circulation

Rue Saint-Gérard

Le Maire de Watrelos,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

VU l'arrêté du 3 avril 2026 portant délégation de signature du Maire à l'Adjointe chargée de la Voirie, l'Urbanisme et les Aménagements,

VU la demande émise par M MONTEL Antoine aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation

CONSIDÉRANT qu'une livraison rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 05/05/2026 Rue Saint-Gérard

ARRÊTE

Article 1

Le 05/05/2026, la circulation des véhicules est interdite 10h à 12h au n°18 Rue Saint-Gérard. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de livraison.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques.

Fait à Watrelos, le 30 avril 2026

Pour le Maire,
Madame l'Adjointe



Zohra REIFFERS

